



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Secrétariat Général

Réf. : 2011-03-D-19-fr-2

Orig.: FR

Projet de procès-verbal de la réunion du Groupe de suivi des Ecoles européennes de Bruxelles

Réunion du 3 mars 2011 de 10h30 à 12h - salle -0/32 - Rue Joseph II, 30 à Bruxelles

Liste des Participants
Réunion du Groupe de suivi des EE de Bruxelles

Président	Mme R. CHRISTMANN	Secrétaire général des Ecoles européennes
Co-président	M. K. KIVINEN	Secrétaire général adjoint des Ecoles européennes
Comité de Direction de la Régie des Bâtiments	M. L. PYNAERT	Chef de service ff - Conseiller
Délégation belge	Mme C. ROBA-RABIER Mme M. BOLLEN en remplacement de Mme M. Van Lancker.	Chef de la délégation belge (Communauté française de Belgique) Policy officer (représentant la Communauté Flamande de Belgique)
Commission européenne	Mme M. SODER-HIGGINS	Chef d'Unité, DG Admin
Représentants des APEEE de B I, II, III et IV	M. W. MUNCH M. T. BERNARD Mme M. PAULUS Mme E. SCHULZE	Ecole européenne de Bxl II Ecole européenne de Bxl III Ecole européenne de Bxl IV
Directeurs	Mme A. RUIZ ESTURLA M. R. GALVIN M. A. PINO M. W. SCHLABE	Bruxelles I Bruxelles II Bruxelles III Bruxelles IV
Représentant du Comité local du Personnel de la Commission	Mme M. GLOWACZ-De-CHEVILLY	
Représentant du Comité du Personnel, Bxl I	M. J. BOITHIAS	
Représentant des enseignants	M. J.L. DEGEYTER	Bruxelles IV
Secrétaire	Mme W. DAFOS	BSGEE

Excusés, absents

Mme C. Bardoux, Commission européenne
M. H. Van Vliet, Représentant APEE Bxl III
Mme H. Chrays, Représentant APEE Bxl III
M. P. Choraine, Représentant APEE Bxl I
M. A. Kruys, Représentant APEE Bxl I
M. H. Zunker, Représentant APEE Bxl IV
M. L. Paoli, Représentant du COSUP – BXL I
Mme N. Verstraete, Chef de la délégation belge (Communauté flamande de Belgique)
M. L. Vrijdaghs, Administrateur général et Président du Comité de direction de la Régie des bâtiments
M. D. Van Geystelen, Directeur Général, Comité de direction de la Régie des Bâtiments
Mme M-C Pardon, Directeur général – Gestion clients, Régie des Bâtiments.

I. Fixation de l'ordre du jour – 2010-D-339-fr-1

L'ordre du jour suivant est approuvé :

I.	Fixation de l'ordre du jour	2011-02-D-6-fr-1
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2010	2010-D-2110-fr-1
III.	1^e Phase d'inscription – données chiffrées	2011-02-D-7-fr-1
IV.	Bruxelles IV A. Berkendael -Locaux supplémentaires -Permis de construire B. Travaux à Laeken	Régie des Bâtiments <u>Lettres</u> : 2011-01-L-38 2011/128
V.	Bruxelles V Demande d'ouverture des discussions sur les sites potentiels	2011-02-L-9
VI.	Divers	
VII.	Date et lieu de la prochaine réunion	

Mme CHRISTMANN souhaite la bienvenue à Mme PAULUS présente pour la première fois. Elle précise qu'il est important de faire le point sur la situation à Bxl IV et concernant la future école de Laeken en matière de locaux supplémentaires. La première phase d'inscription est en cours et la création de classes supplémentaires sera un point central de la discussion de ce jour.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2010 **- 2010-D-2110-fr-1**

Le projet de procès-verbal est approuvé.

III. 1^e Phase d'inscription – données chiffrées - 2011-02-D-7-fr-1

Mme CHRISTMANN explique le contenu du document en page 2 : estimation pour la rentrée 2011 reposant sur le glissement de la population, c'est-à-dire que l'on « fait avancer » toutes les classes d'une année et l'on « fait sortir » tous les élèves de 7^e secondaire.

Pour ce qui est des demandes reçues lors de la 1^e phase (1.313), il faudra ajouter environ 600 demandes supplémentaires lors des 2^e et 3^e phases (l'année passée on atteignait un chiffre d'environ 2.000 élèves en fin de 3^e phase).

Bien qu'il soit trop tôt pour faire une estimation correcte, il conviendra d'ajouter environ 300 élèves en provenance des 2^e et 3^e phases au total de 10.107 élèves mentionné en page 2 (« Total des effectifs des 4 écoles de Bruxelles à la rentrée de septembre 2011 »).

Mme CHRISTMANN explique le terme de « demandes prioritaires » (pages 7 à 11). Celles-ci représentent environ 49% des demandes. Ce terme englobe les enfants qui vont dans des sections uniques, les Swals qui vont d'office dans certaines écoles, les regroupements de fratrie et les retours des délégations. Les demandes sont concentrées sur l'école de Woluwé et l'école d'Ixelles, comme l'année passée.

Hormis le nombre de demandes, les chiffres de la première phase sont donnés à titre indicatif car ils constituent des estimations.

M. BERNARD estime que les chiffres individuels, par école, donnent une image inexacte de la situation. En effet, ces chiffres représentent les *demandes* des familles alors que, comme on le sait, beaucoup d'enfants seront dirigés vers d'autres écoles que leur premier choix et notamment vers Bxl IV. Les chiffres globaux par contre semblent plus proches de la réalité.

D'autre part, le montant global de 2.858 élèves pour Bxl III, sur la base des seules demandes prioritaires, est bien en-dessous de la réalité car probablement une centaine d'élèves non prioritaires seront acceptés en phase I d'inscription dans cette école tant qu'il y a de la place pour les accueillir.

Mme SODER-HIGGINS remercie le Bureau pour le travail accompli au niveau des statistiques. Elle souligne le fait qu'il y a, cette année-ci, 92 demandes de plus que l'année passée à la même époque, ce qui représente plus de trois classes supplémentaires. Le chiffre d'accroissement moyen par an cette année-ci dépassera probablement le chiffre de 293 calculé précédemment.

Mme CHRISTMANN est d'accord avec cette remarque. Cette augmentation concerne la section francophone, maternelle et P1. Vu les demandes en phase I, il semble que l'on devra créer 5 classes supplémentaires en maternelle (seuil à 24) : 1 à Bxl I, 1 à Bxl II (ne concerne que des enfants prioritaires) et 3 à Bxl IV. De plus, il faudrait 3 classes supplémentaires en primaire 1 : 1 à Bxl I et 2 à Bxl IV. La décision de la création de ces classes sera prise au sein de l'ACI.

Mme PAULUS fait remarquer qu'il existe à Woluwé une seule classe maternelle francophone alors qu'il en existe trois à Berkendael. Ajouter trois classes supplémentaires à Berkendael sera difficile à gérer. Une majorité de francophones dans une école n'est pas conforme à ce que doit être une Ecole européenne.

Mme CHRISTMANN est consciente de ce déséquilibre à Bxl IV mais fait remarquer que de nouvelles classes ne peuvent être ouvertes qu'à Berkendael où des locaux supplémentaires ont été obtenus après de longues discussions en 2010. Il n'existe pas d'autre option pour le moment.

M. GALVIN ajoute qu'une nouvelle classe de maternelle francophone devra être ouverte à Woluwé dû au fait que de nombreux Swals s'y sont inscrits. Des chargés de cours devront être engagés à Bxl II, ce qui n'a pas été prévu au budget de l'école et représente un coût supplémentaire.

M. SCHLABE note que vu l'ouverture du S2 et l'accroissement du nombre de périodes de cours par semaine (33-35), les préfabriqués sont indispensables. L'horaire va changer et l'école ne dispose que d'un service de bus. Le vendredi après-midi, il faut garder les enfants pendant 3 heures dans des locaux suffisamment grands ; les maternelles, quant à elles, ont besoin de classes spécifiques et spacieuses. Sans préfabriqués on n'aurait pas de salle de musique, d'étude, d'informatique à l'école primaire. L'installation de locaux supplémentaires à Berkendael est donc très importante.

Mme RUIZ ESTURLA fait remarquer que l'Ecole d'Uccle est prête à ouvrir la classe de maternelle supplémentaire mentionnée par Mme CHRISTMANN bien que cela mettra l'école en difficulté au niveau budgétaire car le plan annuel avait fait des prévisions assez justes concernant le nombre des élèves à inscrire.

M. PINO demande à ce qu'une erreur soit corrigée à la page 9 du document 2011-02-D-7-fr-1, en effet, le nombre d'élèves en P1 section ES est de 34 et non de 29.

M. MUNCH remercie Mme CHRISTMANN pour le document et le travail qu'il a impliqué. Il se dit inquiet par les chiffres de Woluwé et la surpopulation dans cette école. L'APEE arrive au maximum de ce qui peut être fait et il attend avec inquiétude les chiffres des 2e et 3e phases d'inscription. Il est difficile de savoir comment l'école pourrait accepter des élèves supplémentaires.

Mme CHRISTMANN rappelle que 3 classes de P1 devront être créées également, une à Bxl I et deux à Bxl IV et indique que l'ACI tâchera de répartir les élèves du mieux possible dans les écoles de Bruxelles. Cette

année-ci est la plus difficile à vivre mais l'ouverture de l'école de Laeken devrait permettre de soulager les autres écoles de Bruxelles.

M. KIVINEN précise que si l'on tient compte du nombre d'élèves et de la surface, c'est l'école d'Ixelles qui est pour le moment la plus saturée.

IV. Bruxelles IV

A. Berkendael

M. PYNAERT précise qu'il lui est impossible à l'heure actuelle d'annoncer la date de la prochaine réunion de concertation concernant le nouveau plan pour le parking. Il a introduit la première demande de 300 places supplémentaires en juillet 2010 et la réunion de concertation a eu lieu en novembre. Une nouvelle demande a été introduite avec des chiffres différents le 10/12/2010 et, de ce fait, la procédure d'obtention du permis reprend son cours à partir de cette date. La Régie ne peut rien faire pour le moment pour faire avancer le dossier qui suit son cours.

M. SCHLABE remercie M. PYNAERT pour la réalisation du passage pour piétons à Berkendael qui sera finalisé mi-mars 2011.

Des affiches pour la réunion de concertation collées à l'entrée de la porte de l'école de Bxl IV à la veille des vacances avaient disparu à la rentrée. Il pense que les voisins craignent un accroissement du bruit et qu'il conviendra de les rassurer à ce niveau.

Mme CHRISTMANN confirme que le plan de parking a été modifié et une nouvelle demande introduite, comme indiqué par M. PYNAERT. Le problème prioritaire actuellement est celui des locaux à construire. Elle invite M. SCHLABE à présenter au groupe de suivi sa proposition en vue de réduire (en partie) les problèmes de circulation.

M. SCHLABE explique que l'école dispose d'un accès depuis l'Avenue Brugmann jusqu'au terrain de l'école, un passage de 10-15 mètres, à côté de l'église en rénovation. Les autorités ecclésiastiques sont d'accord pour que l'école construise un passage entre les deux bâtiments. Un surveillant pourrait y accueillir les enfants qui ne devraient plus passer par le parking. Le bruit serait donc réduit le matin sur l'avenue Berkendael. L'après-midi, le parking serait bloqué pour permettre l'entrée et la sortie des bus, les parents attendant leurs enfants sur le rond-point ou sur l'avenue Berkendael. Une discussion prochaine avec la police clarifierait la manière dont on peut réaliser ce projet.

Mme PAULUS remercie M. SCHLABE et mentionne trois problèmes actuels :

- la circulation et le stationnement sur l'Avenue Brugmann est très difficile ; c'est une avenue souvent embouteillée et un panneau d'interdiction serait la seule solution pour que les bus de l'École puissent trouver à se garer. L'école aurait la charge de payer les surveillants pour accompagner les enfants à l'école, l'APEEE ne pouvant s'en charger.

- A la cantine, le maximum de 660 repas a été atteint. Il n'y a plus de place pour les enfants qui apportent leurs tartines.

La panne récente du lave-vaisselle a amené les enfants à manger des pizzas pendant deux semaines. Qu'en est-il de la cantine qui sera réalisée dans les bâtiments préfabriqués ?

- La puissance de chauffe du boiler est insuffisante (60° le matin, 20 à 30° en journée, pour le lave-vaisselle). Le problème s'est posé deux à trois fois cette année.

Mme SODER-HIGGINS remercie M. PYNAERT et lui demande si la Commission peut faire quelque chose concernant le permis de bâtir et les places de parking disponibles. Elle ajoute qu'il est très important que le groupe de suivi puisse se montrer soudé dans le suivi de ce dossier à la réunion de concertation.

M. PYNAERT remercie Mme M. SODER-HIGGINS et précise que la procédure est maintenant lancée. En l'absence d'obstacles, il n'y a pas de raison pour que le permis ne soit pas octroyé quand le moment sera venu. En réponse à l'idée proposée par M. SCHLABE, M. L. PYNAERT reconnaît le mérite de la proposition mais fait remarquer que le plan de circulation a déjà été introduit. Il n'est ni réaliste ni souhaitable de rentrer un nouveau plan de circulation. Par ailleurs, il confirme qu'il serait hautement souhaitable que les parents ne se présentent pas à la prochaine réunion de concertation et que la Régie puisse confirmer leur feu vert au

projet. M. PYNAERT reconnaît le mérite de la proposition de M. SCHLABE qui pourrait un jour être adoptée de manière permanente, mais recommande d'attendre de recevoir le permis et d'adapter ensuite le plan si nécessaire.

Mme CHRISTMANN marque son accord avec M. PYNAERT. Elle plaide pour que ce projet soit soutenu par tous et qu'on n'essaye pas de le changer à ce stade-ci. Le plan actuel prévoit que tous les bus entreront dans le parking de l'école.

M. K. KIVINEN tient à remercier M. SCHLABE pour son idée très créative, même s'il n'est pas possible de la réaliser à ce stade-ci. C'est un très bon plan B.

A la question de Mme SODER-HIGGINS de savoir si le timing sera suffisant pour la mise en place des préfabriqués **M. PYNAERT** répond positivement. Il existe des préfabriqués disponibles, en excellent état bien qu'ayant déjà servi, pouvant être installés en deux mois. Les problèmes actuels sont le permis et le budget. La bonne nouvelle est que, concernant l'école de Laeken, le budget est différent et le montant global est engagé. De plus, les travaux avancent normalement, en suivant le calendrier prévu.

Concernant Bxl IV, **M. SCHLABE** informe le groupe de suivi que l'école va signer un contrat qui raccourcira le temps de livraison des pièces de rechange du lave-vaisselle. Un troisième boiler est prévu également.

M. PYNAERT ajoute que la Régie dispose d'un budget pour aménager la cantine prévue dans les pavillons scolaires de manière à répondre adéquatement aux besoins des élèves.

B. Travaux à Laeken

M. L. PYNAERT explique que la date butoir pour la livraison de Laeken est un engagement ferme pris avec l'entrepreneur. Le planning de 2012 est réaliste et le responsable de chantier autant que l'entrepreneur vont respecter le timing, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

La Régie propose une seule visite du chantier – le mercredi 15 juin 2011 - pour raisons de sécurité et d'organisation. La visite aura lieu pour un groupe de 50 personnes grand maximum.

En réponse à une question de Mme SCHULZE, **Mme CHRISTMANN** n'a pas d'objection à ce que des représentants des parents participent à la visite du site de Laeken, mais pas tous les parents intéressés.

M. SCHLABE rappelle que l'école de Bxl IV a produit un avant-projet de brochure pour l'école de Laeken. Vu la grande demande d'information, il est prévu de créer un site web sur lequel des réponses seraient données aux questions posées. Il serait bon que ce groupe de suivi s'intéresse à cette brochure et se mette d'accord sur les textes proposés pour la brochure et le site web.

M. PYNAERT confirme son intérêt pour ce projet car il est important que le public soit bien informé. En juin on aura peut-être déjà des prises de vue aériennes de l'école de Laeken à publier.

V. Bruxelles V

Mme CHRISTMANN indique qu'une lettre a été envoyée en février 2011 au 1^{er} Ministre, M. Yves Leterme dont le but était de relancer les discussions sur l'implantation d'une 5^e école. La décision d'envoyer cette lettre à M. Leterme faisait suite à la décision formelle du Conseil supérieur en décembre 2010 d'ouvrir une 5^e école. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

M. PYNAERT rappelle la lettre du 23 septembre 2004 de M. Reynders¹ (à l'époque, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances) à M. Kinnock, Vice-Président de la Commission européenne, l'informant de la

¹ Extrait de la lettre de M. Reynders :

« Par ailleurs, le Conseil des Ministres a concomitamment décidé de vous proposer les sites de la Gare de Josaphat et d'Erasmus à Anderlecht, qu'il a retenus pour l'implantation de la cinquième école européenne à Bruxelles à un horizon à définir conjointement en fonction de l'accroissement des besoins.

Suite aux élargissements successifs de l'Union européenne, au développement pédagogique des écoles, à l'extension des compétences et du personnel des Institutions Européennes et à la croissance naturelle dont découle la nécessité de construire des Ecoles européennes supplémentaires, le Conseil des Ministres a relevé que la Convention de 1994 et l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et les écoles européennes, signé à Bruxelles le 12 octobre 1962, ne correspondent plus entièrement à leurs

décision du Conseil des Ministres de proposer les sites de la gare Josaphat et d'Erasmus à Anderlecht pour l'implantation de la 5^e école européenne à Bruxelles. En mentionnant ce préalable, le Gouvernement voulait éviter le très long processus ayant abouti après 3 ans au choix du site de Laeken. Les négociations sur cette 5^e école sont donc, dans l'esprit du Conseil des Ministres liées à une révision des dispositions contenues dans l'Accord de Siège signé le 12 octobre 1962 entre le Gouvernement belge et le Conseil supérieur.

Il est très important de répondre à cette demande du Gouvernement avant de se focaliser sur la visite ou le choix de sites pour la 5^e école.

Mme CHRISTMANN explique qu'il était possible de penser que les conditions posées il y a presque 7 ans par le Gouvernement n'étaient peut-être plus d'actualité. Suite à ce que précise M. PYNAERT, il est clair que des discussions devront s'ouvrir avec la Commission ; des modifications à l'Accord de Siège pourraient avoir d'importantes implications financières. Dans l'accord de 1962 (l'accord de Siège) apparaît l'obligation pour le pays hôte de fournir le mobilier. Les engagements du pays hôte, repris dans l'Accord de Siège, par rapport aux Ecoles européennes –et non seulement le choix d'un site adéquat- sont une part importante des discussions à avoir avec le Gouvernement belge.

Mme ROBA-RABIER souligne que la lettre envoyée recevra probablement un rappel des conditions de négociation de cet accord de 1962.

M. PYNAERT ajoute que cet accord de 1962 prévoyait une mise à disposition du mobilier aux Ecoles européennes par l'Etat hôte conforme à celle accordée aux Ecoles nationales. Le problème est que, dans la pratique, l'Etat ne subvient pas aux besoins des Ecoles nationales (régionalisées depuis lors) en mobilier ! Les prises en charge pour des frais mobilier que la Régie a fait dans le passé pour les Ecoles européennes n'étaient donc pas une obligation, mais une faveur qui depuis de longues années n'a plus été attribuée. Ce point de vue a d' ailleurs clairement été communiqué par lettre par le Ministre compétent.

M. GALVIN remercie M. PYNAERT et la Régie pour le parking en cours de construction à proximité de l'école de Bruxelles II. Avant de pouvoir commencer en janvier 2011, cette construction a dû surmonter beaucoup d'obstacles. En septembre prochain le parking sera enfin opérationnel et pourra recevoir 52 bus en-dehors de l'école.

VI. Divers – Néant

VII. Date et lieu de la prochaine réunion

La date n'a pas encore été fixée.